

*Questions orales*

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Le député admettra que, posée en ces termes, sa question est tout à fait irrecevable.

\* \* \*

**LA FONCTION PUBLIQUE**

LE SYSTÈME DE CLASSEMENT DES SECRÉTAIRES—  
DEMANDE D'ADOPTION DU SYSTÈME DE CLASSEMENT  
AUX POINTS ET DE DÉPÔT DES DÉCISIONS DU CONSEIL  
DU TRÉSOR

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor. La principale recommandation du mémoire des secrétaires de la Fonction publique demandait le remplacement du système de classement d'après le tapis par un système d'avancement au mérite pour les secrétaires. Étant donné que d'autres groupes professionnels et les commis ont obtenu un tel système il y a plus de dix ans, le gouvernement va-t-il remplacer le système de classement d'après le tapis par un système de classement aux points pour les secrétaires? Dans ce cas, va-t-il faire une déclaration à ce sujet cette semaine?

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, je pense que le député ne se rend pas compte peut-être que le même système de classement s'applique aussi bien aux secrétaires qu'à tous les autres fonctionnaires. La difficulté, bien sûr, c'est qu'il y a tendance à y avoir des rapports très personnels entre le secrétaire et son employeur...

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Pas de ce côté-ci.

**M. Drury:** ... et à considérer l'employeur plutôt que la fonction comme étant le plus important.

**M. Baker:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A la lumière de cette impressionnante défense du statu quo, le ministre nous dirait-il si le système de classement d'après le tapis a fait l'objet de discussion au sein du cabinet et si on a réellement songé à d'autres formules au cours des cinq ans où le président du Conseil du Trésor a occupé ce poste? De plus, le ministre serait-il disposé à déposer les délibérations et les décisions du Conseil du Trésor à l'égard de cette pénible affaire?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'ai des doutes quant à la première partie de la question supplémentaire du député, mais le ministre pourrait peut-être répondre à la dernière partie.

**M. Drury:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas très bien entendu votre commentaire. Je dis que les décisions du Conseil du Trésor pas plus que l'ordre du jour des réunions du cabinet ne sont publiés.

**M. Baldwin:** Seulement, il y a des fuites.

**M. Drury:** J'espère aussi que mes collègues du cabinet n'ont pas l'habitude de discuter de slogans

[M. Bawden.]

**LA SITUATION ÉCONOMIQUE**

LA PERSPECTIVE DE HAUSSE DU PRIX DU PAIN—  
L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION DU MODE DE  
VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX CÉRÉALICULTEURS

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et concerne la réduction à 60 millions des subventions versées aux producteurs de grain. On prévoit généralement qu'il en résultera une augmentation du prix d'un pain de un cent à trois cents et même de quatre cents. Étant donné que ces 60 millions versés d'une année à l'autre correspondent en fait à ce que mon gouvernement a versé à deux reprises en paiements à l'acre, le premier ministre, afin de freiner l'augmentation du coût de la vie, pourrait-il modifier le mode de paiement afin que les consommateurs, déjà écrasés par le coût de la vie, n'aient pas à faire face à une augmentation du prix du pain?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, si le très honorable représentant désire vérifier les chiffres par lui-même il s'apercevra que le gouvernement subventionne la consommation du pain à raison de 60 millions par an. Il est mieux en mesure que moi-même d'établir le rapport existant entre cette subvention et les paiements à l'acre effectués à l'époque où son parti était au pouvoir. Que cela ait été ou non une subvention du consommateur ou du cultivateur, il s'agit visiblement dans le cas présent d'une subvention annuelle de 60 millions à la consommation. Les chiffres indiquent que cette subvention pourrait entraîner une augmentation d'un dixième de un p. 100 du prix du pain, soit un chiffre très éloigné des quatre ou cinq cents mentionnés par le député.

**Une voix:** Il n'a pas parlé de cinq cents.

**M. Diefenbaker:** Il semble que le premier ministre ne lise pas la presse lorsqu'il voyage dans l'Ouest pour prendre le pouls de la population. Je lui demande à nouveau pourquoi, à une époque où le coût de la vie est le plus élevé de notre histoire, une décision gouvernementale impose au consommateur un prix encore plus élevé pour un de ses aliments de base, soit le pain.

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que le fait que j'ai lu les journaux ou non pendant mon voyage dans l'Ouest ait quelque chose à voir avec la question, mais j'aimerais y réfléchir et je trouverais peut-être quelque chose d'intéressant dans cette observation. En ce qui concerne la subvention, le très honorable représentant devrait comprendre que si nous augmentons la subvention à plus de 60 millions de dollars par an, cela entraînera une augmentation d'impôt, et je ne crois pas que le très honorable représentant approuverait une telle mesure.

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, le premier ministre a tourné en rond dans sa réponse. Je lui demande simplement ceci: Alors qu'il est sur le point d'entrer en contact avec l'Ouest afin de déterminer ce que l'Ouest de notre pays désire, n'est-il pas prêt à prendre des mesures dans le sens dont j'ai parlé, afin que les consommateurs canadiens ne soient pas accablés encore davantage du fait que notre gouvernement ne fait rien pour contenir l'augmentation du coût de la vie?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je pense que les députés conviendront que cette question est une répétition de la première question supplémentaire posée par le très honorable représentant.